L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Commerce Général, de la Prévoyance et de la Tranquillité Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

MERCREDI MATIN, 20 DECEMBRE 1837.

AUX DEMOCRATES.

Une assemblée des démocrates aura lieu vendredi 22 du courant, à six heures et demie du soir, à la salle de bal d'Orléans (Davis), rue d'Orleans, à l'effet de procéder à l'élection des DELEGUES pour représenter la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le choix d'un candidat à la place de gouverneur. Cette assemblée est convoquée en vertu d'une décision du comité général.

B. Z. CANONGE, président.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'apparition probable, sur notre scène, d'une pièce nouvelle de M. Frédéric Guillardet, qui avait joués sur notre théâtre avec de l'Acte sur eux de Paris. Des pourparlers ont déjà eu lieu, à cet égard, entre le jeune auteur et les directeur et président du conseil d'administration du théâtre. Ce dernier ayant prié M. Guillardet de faire connaître par écrit au conseil quelles seraient ses prétentions pécuniaires, nous apprenons que M. Guillardet a écrit au Conseil qu'il s'en remettait à en discrétion, déclarant que son intention étant d'abandonner tout ce qui lui serait offert aux pauvres de la ville. Nous pensons que le conseil d'administration répondra avec empressement à cette généreuse proposition qui aura le double avantage de nous offrir, à la fois, du plaisir et une bonne action.

CONCERT PAR SOUSCRIPTION.

Nous avons sous les yeux une liste de souscription, pour quatre concerts à donner dans la salle de bal d'Orléans par Mr. Forestieri et plusieurs autres artistes distingués parmi lesquels on compte Mme. Albina Strelis, applaudie même en Italie. De pareils virtuoses promettent aux amateurs de bonne musique des plaisirs qu'il faut saisir au passage, tant ils sont fugitifs. Les talents d'un certain ordre affiment rarement ici et pour n'en pas perdre le goût, on peut former celui d'une jeunesse portée à une excessive indulgence à l'égard des médiocrités, il serait à propos d'encourager les véritables artistes, et d'en attirer le concours par un accueil digne d'un grande ville. Nous pensons donc que les listes de souscription, dont l'une est déposée au bureau de l'Abeille, se couvriront de nombreuses signatures, et que nos Dames, dans la plupart sont musiciennes, profiteront de l'occasion d'embellir des soirées qui, sans elles, perdraient tout leur charme. Dans toutes les grandes villes, le concert est d'ordinaire le genre d'assemblée où se déploie tout le luxe des parures; et sous ce rapport, nous avons trop peu d'occasions de voir briller le bon goût et la beauté de nos Dames, pour ne pas appeler de tous nos vœux la réussite de la souscription proposée qui, plus elle sera nombreuse, plus elle offrira de véritables jouissances; car les talents quels qu'ils soient, ont besoin d'un *parterre* qui les juge, et qui les encourage!

CANADA—Les journaux de Montréal du 5 du courant nous apprennent rien de nouveau au sujet des affaires du pays. Nous ne savons pas encore à quel point en est la révolution—quel aspect ont prie les patriotes et quelles mesures efficaces le gouvernement a adoptées pour réprimer ce qu'il appel « la rebellion des Canadas. Nous disons que nous ignorons ce qui se passe dans ce pays, car dans ce que nous lisons dans les feuilles qui nous parviennent nous trouvons tant de choses contradictoires qu'il nous est impossible d'établir une opinion raisonnable et raisonnée. Voici encore une de ces contradictions qui nous paraissent les plus frappantes. Lord Gosford a lancé une proclamation, que nous ne pouvons considérer que comme un acte d'amnestie, dans laquelle il demande aux patriotes soulevés quels sont les griefs dont ils ont à se plaindre, que l'on existe aucun fondement, et quelles sont les réformes que les habitans possèdent à la religion de leurs pères, qu'ils conservent l'usage de leur langue maternelle, ainsi que les lois et institutions qui leur ont été octroyées depuis soixante-dix ans, qu'ils ne sont point accablés sous le fardeau des taxes, et que la Grande Bretagne pourrait aux dépenses nécessité l'établissement et l'entretien de la force militaire. Le gouverneur termine cette palinodie en invitant tous les citoyens à revenir sur leurs pas, à aligner leurs idées d'indépendance et à se soumettre à l'autorité suprême, qui veillera à leur donner des jours paisibles et sereins.

D'un autre côté nous arrivent d'autres proclamations qui jettent feu et flamme contre les rebelles et qui offrent des récompenses énormes à quiconque arrêtera un rebelle. La tête de Papineau est mise à prix, pour mille livres sterlingue; de Nelson, de Brown, d'O-Callaghan, de Drôlet, de Côte, de Girouard, de Scott, de Rodier, d'Amury Girod, de Cherrier, pour 500 livre sterling chacune, et enfin de Demarray, de d'Avignon, de Gagnon, de Gauvin, de Gauthier, de Deschrières, pour cent livres chacune.

Dans un pays confié de mesures et de rapports, de vive qui pourra.

CONSTANTINE.

La prise de Constantine comme fait d'armes, s'ajoute rien à la gloire des Français; et l'échec éprouvé par les troupes du maréchal Clausel, tenait à des circonstances indépendantes de sa volonté. Il n'est donc pas question d'envisager cette conquête comme une sorte de tribut payée à la vanité nationale, ainsi que l'ont prétendu certaines gens, c'est sous le rapport politique seulement qu'elle doit être vue; et dès lors, la mort de tant de braves tombés sur la brèche est un sacrifice fait à la patrie. L'importance du point militaire dédommage la France de la perte de ses enfans; et l'Algérie, conquise désormais à la civilisation, fera taire des regrets que l'humanité ne peut empêcher de donner aux victimes de la guerre, quels qu'ils soient de la guerre, puisque toujours du sang et des larmes en souillent les lauriers. Malte aux Anglais et les îles Ioniennes, les rendaient les maîtres de la Méditerranée; et, si l'Algérie n'a pas sous le point de vue militaire, toute l'importance des boulevards que s'est ménagés la Grande-Bretagne; toujours est-il qu'un riche colonie, aux portes de la France, et que les ports de mer des places fortes sur la côte africaine en face de l'Italie sont une compensation qui n'est pas sans avenir. Long temps on a douté des véritables dispositions du gouvernement actuel, l'on a même prétendu que, fidèle à des conventions antérieures à son existence, il n'attendait que l'instant opportun pour abandonner une conquête que le faible Charles X n'avait entreprise que pour occuper des esprits remuans, et pour favoriser ainsi ses desseins anti-constitutionnels. L'allure du cabinet français a bien pu donner lieu à des suppositions si défavorables pour le caractère national; mais, la prise de Constantine, où dort le roi Louis-Philippe ont pris une part glorieuse, doit rassurer la France et Marseilles sur les conséquences d'un futur abandon. Ce désirne du commerce de la France méridionale a doublé d'importance depuis six ans; et, sans Alger, jamais elle n'eût retrouvé la prospérité dont elle jouissait avant la révolution. C'est donc plus que de la gloire que vient d'acquérir la France; et, puisque le pouvoir doit entrer maintenant dans toutes les combinaisons, nous pensons que jamais acquisition ne fut plus opportune pour compléter un système long temps combattu, mais désormais apprécié. Le général en chef Danremont a payé de sa vie la gloire d'un succès que le sort avait dénié au brave Clausel; et l'on peut dire de lui ce que Villars disait de Berwick: J'avais toujours dit que cet homme était né coiffé! Quelle plus belle mort en effet pour un brave? Et combien en eût-on souhaité une semblable au brave des braves! Nous aurons mauvaise grâce à vouloir, par certains rapprochemens, diminuer l'éclat des lauriers d'un général mort sur la brèche; et, quels qu'aient été ses antécédens, il n'en est pas moins un héros à nos yeux. Sans doute les opinions politiques se tairont au récit d'un acte si glorieux et le retentissement n'en sera pas modéré! Le nom du vainqueur de Constantine puisse-t-il faire oublier celui du vainqueur d'Alger, dont l'opprobre n'a pu être effacé que par le fait digne d'une tête astre vie que celle d'un Bourmont!

(Communiqué.)

Messieurs l'Editeur de l'*Abeille*.

J'ai parcouru le projet de loi pour amender les chartes des banques et pour d'autres objets, imprimé dans votre feuille.

Je vous avoue que j'ai été étrangement détrompé de l'idée favorable que je m'étais formé de ce projet, d'après l'opinion que m'en avaient donnée plusieurs citoyens respectables que j'estime infiniment et auxquels on ne saurait refuser de hautes capacités en fait de commerce.

J'oserai affirmer que ce projet de loi n'a pas été conçu par M. Hoa qui l'a présenté au sénat. L'esprit juriste de cet estimable citoyen, les idées qui le dirigent comme jurisconsulte et qui ne peuvent être que d'une perséverance et exclusive étude des lois et de la jurisprudence à un âge aussi peu avancé que le sien, ont dû n'occasionner l'éloigner de l'étude indispensable à quiconque vise à des connaissances en économie politique, en matière de commerce et de finances; il est donc permis de croire que le projet ne doit à M. Hoa que la formule sous laquelle il est présenté et que la grande confiance que lui inspirent les connaissances et la réputation de ses auteurs a pu seules le déterminer à le présenter au sénat. Il semble que ceux qui ont concouru à cette production aurait dû préalablement exposer à la législature et au public, qu'elles aient en résumé le principe et les causes de la plaie véritablement qui affige maintenant notre communauté, afin qu'il apprécient le frein du remède qu'ils prétendent y appliquer par le projet de loi, car on ne saurait discuter voisé qu'un médecin qui, comme il arrive quelquefois, préférait traiter une maladie sans en avoir étudié la cause ou le caractère, grand risque de tuer son malade tout en voulant le guérir.

Il serait je crois difficile de démontrer l'utilité réelle et l'efficacité du projet de loi présenté au sénat, car on y trouve des dispositions qui s'arrêtent les connaissances du système commercial, bien moins encore celles qui sont du ressort du système monétaire et de principes financiers. Ce qui dans le projet n'a pas le plus remarquable est l'heureux prétexte de la création d'une enchère de 6132 piastres (1) par an réservée à trois citoyens déjà dans l'opulence. Mais, comment l'auteur du projet ont-ils pu présumer qu'il aurait à y trouver des amis? Sont les actionnaires assez nombreux pour consentir à supporter une aussi injuste exaction? Sont les actionnaires surtout il est évident, pour tous, que ce bureau de bienfaisance ne profitera qu'à trois citoyens déjà dans l'opulence. Mais, comment ne pas remarquer que l'honorable projet ait pu ne pas prévoir que, si ce bureau de bienfaisance ne profitait